

"Désanctuarisation" de la Corse: le mystère de la bande orange

Amnistia.net a des doutes sur les informations concernant Monsieur Ange Santini, le président du Conseil exécutif.

Nous en faisons part à nos lecteurs

Par Enrico Porsia

Jeudi 18 septembre 2008



En effectuant une énième vérification, nous avons remarqué que le camping de Monsieur Santini, dans la cartographie du projet du PADDUC, est rendu invisible, car situé "sous" une large ligne orange qui représente la route nationale. En regardant encore de plus près, nous nous sommes aperçus que ce trait orange n'est pas du tout à la même échelle que le reste de la carte (la bande orange censée matérialiser la route nationale serait large de plus de 100 mètres à cette échelle). L'espace remarquable qui supporte le camping "La Pinède" pourrait donc ne pas être déclassé dans la cartographie du projet du PADDUC...

En effet, sur ce plan du PADDUC la largeur de la route mesure approximativement 0,8 mm. Cela représente sur le terrain 0,8 x 150.000 soit 120 mètres. La route cache donc de grandes superficies. Pourquoi?

L'épaississement du trait représentant la route n'a pas été fait de part et d'autre de l'axe médian de la route. L'épaississement semble avoir été fait uniquement

vers la plage. Pourquoi?



Atlas des espaces remarquables: voici le camping de la famille Santini situé à l'intérieur de l'espace remarquable, matérialisé par le trait bleu. Dans cette carte, à l'échelle 1/25.000, le camping de la famille Santini est parfaitement identifiable. Par contre, la carte des "principales protections relatives aux espaces" du PADDUC est à l'échelle 1/150.000... exceptionnellement petite!
Quel choix original!



Nous avons affirmé qu'un terrain d'un hectare et 9 ares, de propriété de la SCI "U Serenu", dont le gérant est Monsieur Ange Santini, était déclassé dans le projet du nouveau PADDUC. Ce terrain, est situé sur une parcelle proche de la mer d'une contenance de plus de neuf hectares: il n'est pourtant pas physiquement localisable, car c'est un bien non délimité. Nous connaissons la position exacte de la parcelle (proposée au déclassement) qui supporte le Tennis Club, et des terrains municipaux, mais nous sommes dans l'impossibilité de définir précisément le terrain de Monsieur Ange Santini. Nous maintenons que cette parcelle est destinée à être déclassée. Nous

maintenons que la SCI "U Serenu" dont Monsieur Santini est le gérant y possède un terrain de 1 hectare et 9 ares.

Depuis le quatre septembre 2008, nous avons mis en ligne un dossier sur la "désanctuarisation" de la Corse. Plus précisément, sur le déclassement de certaines terres des principaux responsables de la Collectivité territoriale. Ceux-là mêmes qui portent le projet du nouveau Plan d'aménagement de l'île (le PADDUC).

Nous avons donc affirmé que Monsieur Polverini, le président de l'Office de l'Environnement de l'île a proposé au déclassement ses terrains de famille sur le littoral de sa commune, Pianottoli-Caldarellu. Malgré les multiples dénégations du président de l'Office de l'Environnement, nous pouvons affirmer, tranquillement, que cette information est exacte.

Nous avons aussi affirmé que Monsieur Camille de Rocca Serra a déclassé un terrain familial, pour faire de la place à un projet immobilier et golfique. Le président de l'Assemblée de l'île n'a même pas cherché à démentir notre information. Elle est exacte.

Enfin, nous avons affirmé que Monsieur Ange Santini, le président du Conseil exécutif, et porteur du projet du nouveau PADDUC était en train de "désanctuariser" son propre camping situé dans la pinède de Calvi, dans un "espace remarquable". Le président du Conseil exécutif a démenti cette information. Nous l'avons maintenue.

D'où vient notre certitude? Nous avons comparé attentivement les plans du projet du PADDUC avec les plans urbanistiques actuellement en vigueur. Et aussi avec les plans de l'atlas "loi Littoral". Pour ce faire, nous avons travaillé sur les plans, du projet du PADDUC, présentés par la Collectivité territoriale de Corse. Des plans qui, il faut bien le reconnaître, ont été fournis à une échelle de 1/150.000! C'est vraiment petit. En agrandissant au maximum le plan de Calvi, il nous est apparu, comme une certitude absolue, que les terrains du camping de la famille Santini se trouvaient en plein dans une des nombreuses poches "desanctuarisées" dessinées dans la pinède de Calvi. Nous

A lire aussi:

[France Bleu Corse Frequenza Mora, la délation, la censure, et Amnistia.net](#)

[Monsieur Ange Santini, président de l'Exécutif de Corse dément, mollement, une de nos informations... sans dire un mot sur le reste de notre dossier.](#)

[Amnistia.net maintient tout ce qu'elle a publié!](#)

[Camille de Rocca Serra, président de la Collectivité territoriale, Ange Santini, président du Conseil exécutif et Jérôme Polverini, président de l'Office de l'Environnement ont réagi aux informations publiées par Amnistia.net... Sans les démentir!](#)

[Plan d'aménagement de la Corse: L'extraordinaire destin des terrains du président du Conseil exécutif, du président de l'Office de l'Environnement et du cousin du président de l'Assemblée de l'île. Une passionnante histoire de familles, d'argent et de béton!](#)

[Dossier exclusif Tourisme bling-bling: La bataille de Bonifacio](#)

[Corse: Petits arrangements pour enterrer la loi](#)

[Corse - Bonifacio: L'enfant du pays, le notable de Neuilly et le banquier suisse](#)

[Sarko en Corse: Argent public et hôtels de luxe](#)

[Enquête exclusive Corse: la fièvre immobilière de l'extrême sud](#)

[Dossier spécial Corse: Un littoral en béton?](#)

[Tout le Dossier Corse](#)

en étions certains. Jusqu'à hier soir.

En effet, en effectuant une énième vérification, nous avons remarqué que le camping de Monsieur Santini, dans la cartographie du projet du PADDUC, est rendu invisible, car situé "sous" une large ligne orange qui représente la route nationale. En regardant encore de plus près, nous nous sommes aperçus que ce trait orange n'est pas du tout à la même échelle que le reste de la carte. L'espace remarquable qui supporte le camping "La Pinède" pourrait donc ne pas avoir été déclassé dans la cartographie du projet du PADDUC... Comme l'a soutenu Monsieur Santini.

Dans notre dossier, nous avons aussi affirmé qu'un autre terrain, lui aussi situé dans la pinède de Calvi, un terrain d'un hectare, de propriété de la SCI "U Serenu", dont le gérant est Monsieur Ange Santini, était déclassé dans le projet du nouveau PADDUC. Ce terrain, est situé sur une parcelle, proche de la mer, d'une contenance de plus de neuf hectares et proposée à la "désanctuarisation" dans le projet du PADDUC. Mais voilà que le terrain de Monsieur Santini n'est pas physiquement localisable, car c'est un "bien non délimité". Nous connaissons la position exacte de la parcelle qui supporte le Tennis Club et des terrains municipaux, mais nous sommes dans l'impossibilité de définir précisément le terrain de Monsieur Santini. Ce dernier affirme qu'il ne sera pas déclassé.

Nous maintenons que la parcelle AP numéro 4 est destinée à être déclassée. Nous maintenons que la SCI "U Serenu" dont Monsieur Santini est le gérant y possède un terrain de 1 hectare et 9 ares.

Chers lecteurs, à l'évidence, sur le dossier précis qui concerne le président du Conseil exécutif, nous nous sommes trop avancés. Nous n'avons pas réalisé la largeur, très exagérée, de ce trait orange, qui selon notre lecture correspondait à la route nationale.

Par contre, ce trait orange, représente sur le plan une bande de plus de 100 mètres et cache des terrains, dont sûrement une grosse partie du camping de la famille Santini. Nous ne pouvons donc pas, à l'état actuel, affirmer s'ils sont déclassés ou pas.

Pour bien comprendre le contenu réel du PADDUC, du point de vue foncier et de la loi Littoral, nous vous invitons à regarder le diaporama, très instructif, réalisé par l'association de défense du littoral
"U Levante"

Nous sommes en train de travailler pour vérifier, exactement, ces informations.

Par devoir d'honnêteté, nous en faisons part à nos lecteurs.